Rapport Annuel

2018

Algemene Unie van Verpleegkundigen van België vzw.
Union Générale des Infirmier(e)s de Belgique asbl.
Allgemeiner Krankenpflegeverband Belgiens vog.

Table des matières

Le mot du vice-président ... 3
Union Générale des Infirmier(e)s de Belgique ... 4
Qui sommes-nous ? ... 4
L'UGIB : d'hier à aujourd'hui… ... 4
Quelques dates ... 4
Missions ... 5
Valeurs ... 5
Pourquoi l'AUVB-UGIB-AKVB ? ... 6
Les associations membres de l'AUVB-UGIB-AKVB ... 7
L'assemblée Générale (AG) ... 7
Le Conseil d'Administration (CA) ... 8
Le Bureau exécutif ... 8
L'équipe de coordination ... 9
Les Bénévoles ... 9
Les Chambres ... 10
Chambre Francophone ... 10
Chambre Germanophone ... 10
Chambre Néerlandophone ... 11
Les Mandats AUVB-UGIB-AKVB en 2018 ... 12
Au niveau Européen ... 12
Au niveau Fédéral ... 12
Au niveau régional ... 13
Groupes de travail AUVB-UGIB-AKVB ... 14
Art Infirmier 2030 ... 14
Charge de travail et la pression liée au travail ... 14
Protocole d'accord ... 15
Réforme de l'AR n°78 ... 15
Evidence Based Practice ... 16
Réseaux Hospitaliers ... 16
IFIC, classification des postes et nouvelle échelle salariale pour la profession infirmière ... 17
Participation à : ... 18
European Federation of Nurses Association (EFN) ... 18
Les Dossiers suivis et démarches ... 18
Actions ... 20
Concertations ... 20

Site Web 20
Objectifs 2019 22
Bilan des plans d'action de l'année 2018 : 22
a) Améliorer la communication interne et externe de l'AUVB-UGIB-AKVB 22
b) Formation en soins infirmiers 22
c) Dossier : Classification de fonction 22
d) Mandats de l'AUVB-UGIB-AKVB 22
e) Dossier des métiers pénibles et de la fin de carrière 23
f) Réforme de l'AR n°78 23
g) Formation et enregistrement des aides-soignants 23
Plan d'action 2019 24
Nos membres 25

Le mot du vice-président

Cher(e) collègue,

Ce rapport annuel 2018 de l'AUVB-UGIB-AKVB, donne un aperçu du dynamisme et de l'énergie de notre association professionnelle. Vous pouvez sentir qu'il s'agit d'une organisation hautement professionnelle, qui reste attachée au bien-être et au développement de la profession infirmière. C'est heureusement l'une de nos missions principales.

En tant que vice-président, j'ai le privilège de participer à l'évolution de notre profession. Cette évolution est nécessaire pour maintenir un niveau professionnel élevé. Ce niveau ne peut être atteint que grâce à l'entière coopération et engagement de tous les membres du conseil d'administration, des membres du conseil des trois chambres, de nos coordinateurs et de tous les représentants des différentes associations professionnelles.

Au cours des dernières années, d'énormes efforts ont été déployés pour promouvoir la solidarité au sein de l'UGIB et, lentement mais sûrement, nous réussissons à nous présenter d'une seule voix pour toutes les associations professionnelles. Nous sommes très conscients du fait qu'il reste encore du chemin à parcourir pour cette solidarité. Nous créerons encore plus de transparence à l'avenir. Le mot clé ici est de "donner et de recevoir la confiance" de chaque association membre afin de défendre les intérêts de tous. Néanmoins, chaque association professionnelle peut, veut et doit suivre son propre cours. C'est la force des différentes associations professionnelles d'être à l'écoute des membres de terrain. Cette écoute permet d'être informé des besoins et des attentes primordiales. C'est sur ceux-ci que nous devons travailler ensemble au sein de l'AUVB-UGIB-AKVB et que nous devons défendre du mieux que nous pouvons. Ce que je veux dire par « donner et recevoir la confiance » c'est que la solidarité doit transcender l'individualisme de chaque association. Ce n'est qu'alors que nous obtiendrons le respect que nous méritons.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons fait des progrès dans le domaine de la solidarité et cela se reflète également dans la visibilité extérieure de l'AUVB-UGIB-AKVB. Je suis encore plus heureux de constater que les organes officiels d'avis impliqués dans les décisions de notre profession sont également davantage reconnus par le monde extérieur. Nous nous attendons à ce que notre représentation et notre collaboration au sein d'organismes externes soient de plus en plus demandées. Il s'agit d'une évolution très positive et d'une image que nous voulons et pouvons mettre en avant. Quelqu'un a dit un jour dans son discours aux politiciens qu'"ils disent nous entendre, mais que personne ne nous écoute". Nous tentons progressivement de changer cela en coopérant activement avec les différents organes consultatifs. Dans le passé, les divisions et les actions individuelles de chaque association professionnelle, sans consultation, étaient notre talon d'Achille. En unissant nos efforts, nous pouvons faire beaucoup plus. Nous faisons appel à la collaboration de chaque association membre pour faire évoluer la profession en toute bonne foi, avec la transparence adéquate et la solidarité propre à notre profession. Grâce à cela, nous sommes sûrs que nos objectifs pour le futur ont plus de chances de succès et peuvent être réalisés avec plus de force.

Dans ce contexte, je souhaite affirmer mon investissement en tant que vice-président de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Daniel Schuermans

Union Générale des Infirmier(e)s de Belgique

Qui sommes-nous ?

En 2018 :

- 21 associations néerlandophones
- 21 associations francophones
- 1 association germanophone

L'UGIB : d'hier à aujourd'hui…

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique a été créée en 1952 sous statuts d'association de fait. Jusqu'en 2009, elle est restée une alliance d'organisations professionnelles autonomes générales, sans forme juridique spécifique. Le 15 septembre 2009, cinq associations générales, à savoir la NVKVV, la NNBVV, la FNIB, l'ACN et la KPVDB, sont parvenues à lui donner le statut d'ASBL, ce qui lui a permis d'acquérir la personnalité juridique. En 2013, l'AUVB-UGIB-AKVB s'est ouverte à toutes les associations infirmières, y compris aux associations d'infirmières et infirmiers spécialisés.

Aujourd'hui, l'Union Générale des Infirmiers de Belgique rassemble 43 organisations professionnelles issues des trois régions et communautés. Elle couvre ainsi tous les aspects de la formation et de l'exercice de la profession infirmière et représente les 140 000 professionnels actifs dans le pays.

Quelques dates

1952 : fondation de l'AUVB-UGIB-AKVB en tant qu'association de fait

1974 : loi relative à l'exercice de l'art infirmier

2004 : rédaction d'un code de déontologie pour l'ensemble des infirmiers en Belgique

2009 : conversion de l'association en l'ASBL par les cinq associations générales (NVKVV, FNIB, FNBV, ACN et KPVDB)

2013 : Publication au Moniteur Belge du premier Arrêté Royal qui prévoit le financement structurel de l'AUVB-UGIB-AKVB par l'intermédiaire de l'INAMI

2014 & 2015: recrutement d'un coordinateur Néerlandophone et par la suite d'une coordinatrice Francophone
2017 & 2018 : Publication au Moniteur Belge de l'AR du 31 juillet 2017 & l'AR du 19 avril 2018 pour la continuité d'une subvention financière pour le fonctionnement de l'UGIB en 2018 et 2019.

Missions

L'AUVB-UGIB-AKVB est une association indépendante pluraliste. Elle déploie ses activités sur l'ensemble du territoire belge, à l'écart de tout courant philosophique ou politique.

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique (AUVB-UGIB-AKVB) est une ASBL qui a pour objectif de ; réunir les praticiens de l'art infirmier, de rassembler les associations de praticiens des soins infirmiers, de représenter et défendre la profession et l'exercice des praticiens infirmiers, aussi bien dans leur intérêt professionnel que dans l'intérêt des patients qui leur sont confiés et de promouvoir et développer les soins infirmiers, les sciences relatives aux soins infirmiers et la qualité des soins infirmiers.

Les objectifs et les priorités de l'AUVB-UGIB-AKVB incluent la diffusion des informations, la communication, la concertation, la formulation d'avis, la représentation de la profession et le réseautage.

L'AUVB-UGIB-AKVB dispose de mandats européen, fédéraux et régionaux pour représenter la profession infirmière.

Valeurs

Dans le cadre et en préparation du Mémorandum politique, une journée de Mise au Vert a été organisée le 24 avril 2018. L'objectif était de déterminer les points d'action et le plan stratégique de l'AUVB-UGIB-AKVB pour les années à venir.

La préparation et la réalisation du Mémorandum politique 2019 ont été entamées et les valeurs que l'AUVB-UGIB-AKVB souhaite défendre ont été confirmées. L'AUVB-UGIB-AKVB est :

Engagée

Les actions des associations professionnelles sont cohérentes avec les missions de l'AUVB-UGIB-AKVB qu'elles soutiennent « activement ».

Proactive & visionnaire

L'AUVB-UGIB-AKVB a pour ambition d'anticiper les visions et les évolutions qui impactent la profession infirmière (politiques, société civile, partenaires sociaux). Les actions de l'AUVB-UGIB-AKVB sont en cohérence avec les décisions prises en son sein.

Cohérente

L'Union fait la force. La communication et le réseautage rassemblent la profession infirmière, donnent plus de poids et de cohésion aux actions de l'AUVB-UGIB-AKVB et soulignent les nombreuses facettes de la profession infirmière.

Une référence

L'AUVB-UGIB-AKVB est un partenaire privilégié et de confiance, reconnu comme un interlocuteur incontournable du secteur infirmier et de la santé. En tant qu'union, l'AUVB-UGIB-AKVB permet une meilleure visibilité, un plus grand impact et une influence accrue au niveau politique. Elle favorise également la reconnaissance et la valorisation de la profession.

Indépendante

L'AUVB-UGIB-AKVB est indépendante de tout courant philosophique et/ou politique. Les associations membres sont autonomes et collaborent, au sein de l'AUVB-UGIB-AKVB, à une même vision pour l'évolution de la profession infirmière.

Pourquoi l'AUVB-UGIB-AKVB ?

En décembre 2016, l'agence de communication « Hill+Knowlton Strategies » a réalisé un audit auprès des associations professionnelles membres de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Les résultats de cet audit (2017) ont montré que les membres souhaitent « Etre ensemble, Echanger et Agir».
Pour cela ils veulent entre autres : être informés et informer, du Networking : rencontrer, échanger, donner leur avis, rejoindre une organisation qui répond à leurs questions et besoins, rejoindre leur force, parler d'une seule et même voix, se faire entendre auprès des politiques, défendre la profession, améliorer et s'aligner sur la formation, donner une place et une voix aux spécialisations.

Selon nos membres, les plus grandes forces de l'AUVB-UGIB-AKVB sont : la représentation nationale et pluri associative, la grande diversité de l'association, le réseau de contacts, de collaboration et les congrès annuels organisés par les associations.

Les membres souhaitent défendre ensemble des causes communes, d'échanger des informations, avoir un rôle actif, avoir leur mot à dire au sein d'un groupe plus large, être connecté à d'autres profils similaires, se rendre utile et s'investir dans une bonne cause.
Ils veulent également plus de visibilité, d'influence en politique, de dynamisme et image active, d'alignement au Mémorandum Politique 2014-2018, d'informations au niveau législatif, de gestion professionnelle et plus transparente.

Pour eux, parmi les dossiers sur lesquels se pencher en priorité se trouvent : augmenter la visibilité de l'AUVB-UGIB-AKVB, la formation, le diplôme et le statut d'infirmier, la création d'un réseau d'influence au niveau politique et promouvoir le quotidien des infirmiers (et les aspects positifs de la profession).
Nos membres demandent à investir plus largement dans les domaines suivants :

- Communication via des outils propres (campagnes et actions de communication générant bouche-à-oreille et engagement des followers : likes, commentaires, partages) ;
- Affaires publiques et gouvernementales ;
- Communication via les réseaux sociaux ainsi que via les réseaux traditionnels ;
- Organisations d'événements ;
- Vidéos et publicités institutionnelles.

Les membres désirent que l'AUVB-UGIB-AKVB fasse la différence et promotionne des soins de qualité aux patients. Pour cela ils veulent une Union qui a plus de visibilité et d'impact, plus d'influence au niveau politique, devenir le partenaire privilégié et de confiance, reconnu comme un interlocuteur incontournable du secteur infirmier et de la santé, atteindre les objectifs liés à la formation et au statut, la reconnaissance et valorisation de la profession.

Les associations membres de l'AUVB-UGIB-AKVB

Organigramme

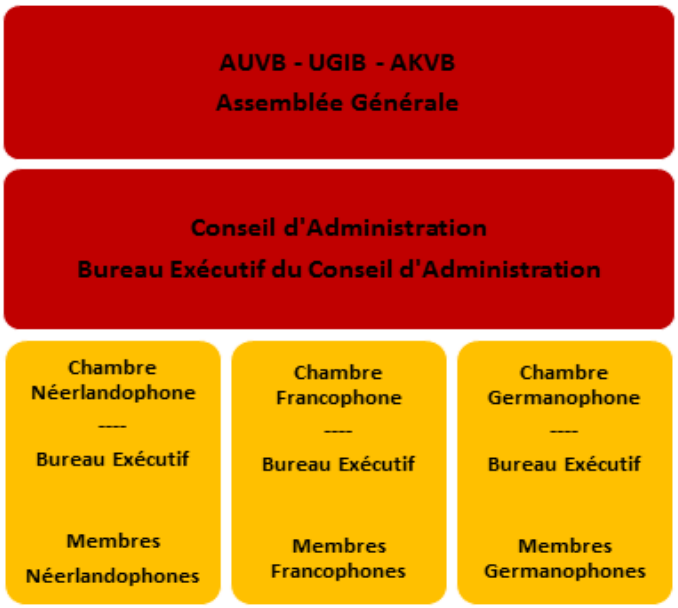

L'assemblée Générale (AG)

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'AUVB-UGIB-AKVB. Elle se réunit au moins une fois par an.

En 2018, 43 associations professionnelles infirmières composent l'Assemblée Générale :
ABIHH, ABISIMER, ACN, AFIP, AFISCEP.be, AFISO, AFIU, AIIB-VUKB, AISE, AISPN, APFISCO, ASTER, AFISTEB-BEFOHN, BELSECT, BHS, BVNV-ABIN, BVPV-SBIP, BVRV, BVVS, COMPAS, ENDOFIC, FIIB, FNBV, FNIB, GIFD, KPVDB, MEDERI Brussels Hoofdstedelijk Geweest, MEDERI Vlaams Geweest, NVKVV, ORPADT, SIO, SIXI, SIZ Nursing, UROBEL, VBVK, VBZV, VLAS, VOGV, VVIZV, VVOV, VVRO, VVVS, WCS.

En 2018, l'Assemblée Générale s'est réunie le mardi 24 avril.

Le Conseil d'Administration (CA)

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration choisi par l'assemblée générale : 50% des administrateurs représentent les organisations professionnelles générales et 50% représentent les membres effectifs associés. Les membres du Conseil d'Administration sont tous des infirmiers.

Les administrateurs sont élus pour une durée de 4 ans. La dernière élection a eu lieu le 13 juin 2017.

Le Conseil d'Administration dirige les affaires de l'association et la représente dans les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il est compétent pour toutes les affaires, excepté celles que la loi réserve explicitement à l'Assemblée Générale. Il intervient en tant que demandeur et défenseur, dans toutes les instances judiciaires et statue sur l'emploi ou non de recours.

Le CA se réunit une fois par mois. Il est composé de 15 asbl membres de l'AUVB-UGIB-AKVB élu parmi l'Assemblée Générale.

Le CA est composé (2017-2021) des associations suivantes : ACN, FNBV, FNIB, KPVDB, NVKVV, AFISCEP, AFIU, AISPN, BVPV-SBIP, FIIB, SIO, VBVK, VBZV (avec MEDERI en tant que membre suppléant), VVOV, VVVS.

En 2018 les réunions du CA ont eu lieu : 16 janvier, 06 février, 13 mars, 8 mai, 12 juin, 11 septembre, 25 octobre, 13 novembre et 11 décembre.

Le Bureau exécutif

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres le comité exécutif pour une durée de 4 ans. Le Bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de toute autre fonction souhaitée. Le Bureau est responsable devant le CA. Il prépare les réunions et en exécute les décisions.

En juin 2017, le nouveau Bureau Exécutif a été élu avec la composition suivante. Les présidents des chambres sont, à présent, des invités permanents du Bureau Exécutif. La présidence est assurée par Yves Mengal, la vice-présidence par Daniël Schuermans, le secrétariat par Hendrik Van Gansbeke et Yves Maule et la trésorerie par Hilde Driessens. Les présidents des chambres invités sont Alda Dalla Valle pour la Chambre Francophone, Josiane Fagnoul pour la Chambre Germanophone et Kris Vaneerdewegh pour la Chambre Néerlandophone.

Le Bureau exécutif se réunit une fois par mois. En 2018 le Bureau exécutif s'est réuni le 31 janvier, le 5 mars, le 26 mars, le 17 avril, le 30 mai, le 4 septembre, le 7 novembre et le 3 décembre.

Le mandat de présidence de l'UGIB, de Monsieur Yves Mengal, a pris fin le 31 décembre 2018, comme annoncé lors de sa prise de fonction en juin 2017. C'est Monsieur Paul Sonkes qui prend le relais pour la fonction de présidence de l'UGIB à partir du 1er janvier 2019.

L'équipe de coordination

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique a fait le choix d'engager deux infirmiers coordinateurs. Ils sont employés et nommés par le CA. Ils travaillent sous l'autorité déléguée du Bureau.

Les coordinateurs ont un rôle de représentation, de réseautage et de dialogue avec les différentes parties prenantes. Ils participent aux négociations et constituent des dossiers.
Ils participent activement aux différents organes d'avis, de conseils et de comités au niveau régional, fédéral et européen dans l'objectif de valoriser, faire reconnaitre et soutenir la profession infirmière. La communication, la consultation et la diffusion de l'information font partie de leurs priorités.

De plus, les coordinateurs sont chargés de la gestion quotidienne de l'association et portent une attention particulière à la circulation de l'information et aux procédures d'avis.

En 2018, la coordination était assurée, à temps plein, par Deniz Avcioglu et Wouter Decat.

Deniz Avcioglu est infirmière bachelière spécialisé en Santé Mentale. Elle a un Master en Santé publique, option Gestion des institutions de soins. Deniz est la coordinatrice francophone et gère, en plus des dossiers fédéraux, les dossiers et les questions relatives à la Région Wallonne et à la Chambre Francophone.

Wouter Decat est titulaire d'un diplôme en sciences médicales et sociales et possède de nombreuses années d'expérience dans le domaine des soins de santé mentale. Wouter est le coordinateur néerlandophone et gère, en plus des dossiers fédéraux, les questions régionales flamandes.

Entre le 21 septembre et le 14 décembre 2018 Madame Arame Diouf a assumé la fonction de secrétaire via intérim.

Les Bénévoles

L'AUVB-UGIB-AKVB n'existerait pas sans les nombreux bénévoles des associations professionnelles qui la compose. À l'exception des deux coordinateurs, tous les membres des organisations membres collaborent de façon bénévole pour l'AUVB-UGIB-AKVB.

C'est grâce à l'engagement, la présence, et le travail des nombreux bénévoles, qui ne ménagent ni leur temps ni leur énergie envers la profession infirmière, que le travail de l'AUVB-UGIB-AKVB est un succès. C'est grâce à leur générosité, leur passion et leurs expertises que l'AUVB-UGIB-AKVB évolue.

C'est pourquoi nous souhaitons remercier sincèrement les nombreux bénévoles, pour leur dévouement, leur participation et représentation dans les différentes comités, commissions, groupes de travail, réunions et mandats, pour leurs suivis des dossiers, et enfin pour tous leurs efforts.
Sans eux, réaliser nos missions serait impossible. Nous espérons pouvoir encore compter sur leur précieuse présence et continuer à collaborer avec eux pour les années à venir.

L'AUVB-UGIB-AKVB c'est eux.
Merci

Les Chambres

La structure de l'AUVB-UGIB-AKVB est fondée sur trois chambres linguistiques :

- La Chambre francophone
- La Chambre germanophone
- La Chambre néerlandophone

Chaque chambre est composée des asbl membres de l'AUVB-UGIB-AKVB selon leur régime linguistique. Chaque chambre choisit parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire qui compose le bureau exécutif de la chambre.

Les chambres se réunissent de manière autonome. Elles suivent principalement les matières régionales et communautaires. Elles préparent aussi les dossiers fédéraux afin de favoriser le bon fonctionnement de l'AUVB-UGIB-AKVB.

Chaque chambre transmet un rapport de ses activités et des dossiers établis au président qui le transmet au Conseil d'administration de l'AUVB-UGIB-AKVB et à toutes les chambres.

Chambre Francophone

La Chambre Francophone a été constitué le 16 juillet 2013. Elle rassemble toutes les associations francophones membre de l'UGIB. Les missions de la Chambre sont de suivre les matières régionales et communautaires. Elle prépare aussi les dossiers fédéraux afin de favoriser le bon fonctionnement de l'UGIB.

En 2018, le bureau exécutif de la chambre été assuré par la présidente Alda Dalla Valle, le vice-président Adrien Dufour et la secrétaire Martine Van Basselaere.

En 2018, les réunions de la Chambre Francophone ont eu lieu le 23 janvier, le 08 mars, le 29 mai, le 22 juin et le 18 septembre.

Chambre Germanophone

En 2018, le bureau exécutif de la chambre été assuré par la présidente Josiane Fagnoul, le vice-président François Trufin, et la secrétaire Marei Schwall.

En 2018, les réunions de la Chambre Germanophone ont eu lieu le 18 février, le 25 mai et le 19 novembre.

Le 12 mars 2018, suite à l'invitation du Ministre Antoniadis, la Chambre germanophone a participé à une journée de réflexion sur la réévaluation des professions de santé.

Le 4 octobre 2018, une réunion s'est tenue avec le gouvernement de la communauté germanophone (4 ministres et directeur général du ministère de la Communauté germanophone) sur le thème des augmentations salariales des professions de santé en Communauté germanophone.

Chambre Néerlandophone

En 2018, le bureau exécutif de la chambre a été assuré par le président Kris Vaneerdewegh, la vice-présidente Hilde Driessens, le secrétaire Pascal Vanmeenen, Door Lauwaert et Lucien Speeckaert.

Les réunions du bureau exécutif de la chambre néerlandophone ont eu lieu le 17 janvier, 13 mars, 18 avril, 8 mai, 12 juin, 11 septembre, 26 septembre, et le 13 novembre.

En 2018, la Chambre Néerlandophone s'est réunie le 10 janvier, le 7 février, le 28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre 2018.

Diverses réunions de concertation des parties prenantes ont eu lieu en 2018

- rencontre avec le cabinet Vandeurzen
- rencontre avec l'ambassadeur flamand des soins
- rencontre avec des représentants de la chambre : Mme Yoleen Van Camp, Mme Anne Dedry et Mme Nathalie Muylle

En 2018, il a eu également un certain nombre de groupes de travail/projets :

- concertation sur les spécialisations ;
- texte sur la vision 'Soins infirmiers 2030' ;
- pression liée à la charge de travail ;
- proposition d'une alternative au plan d'attractivité pour les infirmiers ;
- encadrer les cercles infirmiers dans le cadre du fonctionnement circulaire des disciplines indépendantes ;
- les commissions d'agréments ;
- Evidence-Based Practice ;
- contrat-stage ;
- …

Réalisations de l'UGIB en 2018

Les Mandats AUVB-UGIB-AKVB en 2018

L'AUVB-UGIB-AKVB représente la profession infirmière dans différents organes d'avis officiels, de conseils, de commission et organisation politique et scientifique aussi bien au niveau Européen, fédérale que régional.

Les mandats sont attribués aux membres, des associations membres, de l'AUVB-UGIB-AKVB en fonction de leurs expertises dans les domaines dans lesquels ils postulent. Les mandats sont effectués bénévolement. Les mandatés s'engagent, souvent pour plusieurs années, à représenter la vision de l'AUVB-UGIB-AKVB dans les différents organes dans lesquels ils sont mandatés.

Les différents mandats de l'AUVB-UGIB-AKVB sont :

Au niveau Européen

- **European Federation of Nurses Associations (EFN)**

Au niveau Fédéral

- **Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI)**
    - Section scientifique de l'Observatoire des maladies chroniques, instituées auprès du Service des soins de santé
    - Membre du Jury anticoagulants oraux (directs (AOD) ou antagonistes de la vitamine K (AVK) en cas de fibrillation auriculaire (prévention thromboembolique) et en cas de thromboembolie veineuse (traitement et prévention secondaire)

- **Conseil Fédéral des établissements hospitaliers (CNEH)**

- **Conseil technique de l'art infirmier (CTAI)**
    - La constitution du CTAI s'est arrêtée le 13 janvier 2016. Il a été reconstitué à partir du mois de mai 2018.

- **Conseil fédéral de d'art infirmier (CFAI)**

- **Commission Droits du patient**

- **Commission de planification offre médicale – section infirmière**

- **Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE)**

- **Plateforme hémovigilance et pratique**

- **Well-Done – MSD Health Literacy Awards** (encourager, de reconnaître et de récompenser les initiatives qui visent à promouvoir la capacité d'un individu à comprendre les informations dans le domaine de la santé et des soins de santé)

- **Mdeon (Plateforme déontologique santé)**

Au niveau régional

Les Mandats de la Chambre Francophone

- LUSS – Plan d'action 10
- Conseil d'Administration du SISD-WAPI
- Groupe de Travail ASSISTEO/ComIng
- Commissions d'agréments
- Commission Médicale Provinciale

Les Mandats de la Chambre Néerlandophone

- Commissions d'agréments
- Vlaams Agentschap voor Samenwerking rond Gegevensdeling tussen de Actoren in de Zorg (VASGAZ) partage de données entre acteurs des soins : (VASGAZ)
- Commission médicale provinciale
- Service de santé mentale VIP² - première ligne
- VIKZ (Vlaams Instituut voor KwaliteitsZorg)
- Plate-forme collaborative soins de santé de première ligne
- VOPZ (Vlaams Overlegplatform Promotie Zorgberoepen)
- Plate-forme 'Science et Pratique'

Les mandats de la Chambre Germanophone

- Commissions d'agréments
- Commission Médicale Provinciale
- Conseil pour la promotion de la santé (Beirat für Gesundheitsförderung)
- Conseil consultatif des hôpitaux (Krankenhausbeirat)
- Conseil consultatif pour les infrastructures pour personnes âgées et l'aide à domicile (Beirat für Aufnahmestrukturen für Senioren und für die häusliche Hilfe)
- Plateforme des soins palliatifs (Palliativpflegeverband)
- Fédération Wallonne des soins palliatifs
- Différents groupes de travail

Groupes de travail AUVB-UGIB-AKVB

En 2018, l'AUVB-UGIB-AKVB a finalisé l'écriture du texte de vision « Art Infirmier 2030 » et a mis en place cinq groupes de travail.

Art Infirmier 2030

Le plan d'attractivité pour la profession infirmière a été signé le 22 juin 2010. Ce plan d'attractivité vise à promouvoir la profession infirmière et les soins infirmiers dispensés par différents praticiens.

L'AUVB-UGIB-AKVB s'est engagée à élaborer une proposition de lignes directrices afin de positionner la profession infirmière dans le futur paysage des soins, en tenant compte de l'augmentation des demandes de soins différenciés. Pour ce faire l'AUVB-UGIB-AKVB a écrit le texte de vision « Art Infirmier 2030 ».

En 2018, ce texte a été finalisé en collaboration avec les membres des trois chambres. De nombreuses réunions ont été organisées pour rassembler les points de vue de chacun.

Ce texte n'est pas une étude scientifique. Il décrit la vision de l'AUVB-UGIB-AKVB sur les soins de demain, dans le cadre desquels les infirmiers uniront leurs efforts à ceux des autres prestataires de soins, ainsi que des bénéficiaires de soins pour améliorer la qualité de vie. Il définit les bases futures de la profession infirmière. L'avenir exige « d'autres » soins, influencés par les nouvelles connaissances, l'évolution de la législation et du paysage des soins de santé et les situations socioéconomiques changeantes. Ce texte décrit les praticiens de l'art infirmier de 2030.

Charge de travail et la pression liée au travail

En 2017, l'Union Générale des Infirmiers de Belgique a mené une enquête pour faire le point sur la pression et la charge de travail perçues par les infirmiers dans toutes les disciplines et dans toute la Belgique. Les réponses à ce questionnaire ont ensuite été analysées par le 'CRIC' (Centre for Research and Innovation in Care) du 'Vakgroep verpleegkunde en vroedkunde' de l'Université d'Anvers. Les conclusions ont été publiées dans un communiqué de presse.

Lors des suivis, il est apparu qu'il était à la fois utile et nécessaire de poursuivre les recherches sur la pression et la charge de travail des infirmiers. La pression et la charge de travail doivent être définies de manière objective, ainsi que les facteurs qui les influencent (le contexte).

En 2018, l'Union Générale des Infirmiers de Belgique a commandité une enquête dans laquelle le lien entre la pression exercée par le temps et les habitudes de travail des infirmiers sont examinées de manière détaillée afin de dresser un tableau objectif de la pression et de la charge de travail ressenties.

La gestion de l'enquête est menée par un groupe de travail incluant des représentants de l'AUVB-UGIB-AKVB, l'UA (Université d'Anvers) et du FNRS (Fonds de la Recherche Scientifique). Le groupe de recherche TOR (Tempus Omnia Revelat) de la VUB (Université Libre Bruxelles), est chargé de collecter les données au moyen du logiciel MOTUS. Le résultat final se basera sur des données objectives et pertinentes pour les politiques, axées sur le temps et le contexte.

Protocole d’accord

L’exercice des professions de soins de santé est soumis à une règlementation stricte régit par la loi coordonnée du 10 mai 2015 (l’ancien AR n°78). Toute personne, non-professionnelle de soins de santé, qui dispense des actes de soins de santé est susceptible d’être dans l’exercice illégale de la médecine. C’est pourquoi différents acteurs du secteur des soins et du bien-être réclamaient depuis des années que la réalisation de certains actes/soins par des non-professionnels de soins de santé soit rendu possible par une modification de la législation.

Pour tenter de résoudre ce problème, le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont conclu, en février 2014, trois protocoles d'accord. Ces protocoles d’accord se sont révélés difficiles à mettre en pratique.

Le 21 décembre 2017, les neufs ministres compétents en la matière, la ministre fédérale de la Santé publique en concertation avec ses collègues des entités fédérées, ont signé un nouveau Protocole d'accord sur la " coopération entre les personnes issues de l'environnement du patient et les professionnels des soins de santé ».

Selon ce protocole les compétences des professionnels des soins de santé doivent être revues et réaménagées conformément au principe de la subsidiarité.

L’application de ce Protocole d’accord nécessite une adaptation législative. La ministre De Block prévoit de clarifier « l’exercice illégal » dans la réforme de l’AR n°78 (en cours depuis septembre 2016). Ce qui permettra à des médecins et des infirmiers, sur une base volontaire réciproque, de déléguer des actes à des non-soignants.

Les entités fédérées s’engagent à leur tour à transposer le Protocole d’accord dans la législation et dans la pratique.

Le groupe de travail de l’AUVB-UGIB-AKVB s’est également réuni en 2018 à plusieurs reprises pour analyser les différents projets de protocole d’accord proposés par la ministre fédérale aux différents ministres compétents. Le groupe a finalement écrit un avis, avant la signature de ce Protocole, et l’a communiqué en 2018 aux ministres compétents. Les cabinets ont indiqué qu'ils feraient le nécessaire pour transposer les protocoles d'accord dans la législation.

Réforme de l’AR n°78

Le 28 septembre 2016, lors d’une conférence de lancement, la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a donné coup d’envoi de la révision de la législation relative à l’exercice des professions des soins de santé. La réforme de l’AR n°78.

Le cabinet de la Ministre a présenté, en mars 2017, la « note conceptuelle » expliquant que « le concept de soins infirmiers fait partie de la réforme de la LEPS (législation sur l'exercice des professions des soins de santé).

Selon le cabinet, cette réforme vise à définir, de manière dynamique, ouverte et positive, les soins infirmiers qui englobent les professions d’infirmier et d’'aide-soignant. Cette définition reflétera les compétences respectives.

En 2017, l'AUVB-UGIB-AKVB a lancé un groupe de travail, qui s'est réuni à deux reprises pour aborder la réforme de l'AR n°78. Le groupe de travail a décidé de se positionner sur trois points : la définition de l'infirmier, la modification de la liste d'actes, les conséquences de cette modification pour la responsabilité professionnelle. Début 2018, l'avis contenant les propositions et positions du groupe de travail sur la réforme de la législation régissant l'exercice des professions infirmières a été longuement discuté au sein du Conseil d'Administration. La poursuite des discussions a été reportée à une date ultérieure en raison d'événements politiques.

Evidence Based Practice

La pratique des soins de santé est de plus en plus fondée sur des données probantes. Afin de tenir les prestataires de soins informés des derniers développements scientifiques, diverses organisations professionnelles en Belgique élaborent et diffusent des directives pratiques. La ministre de la Santé publique fédérale, Maggie De Block, souhaite optimiser le processus EBP au moyen d'un plan fédéral qu'elle a élaboré sous la coordination du Centre fédéral de connaissances pour les soins de santé (KCE).

Deux rapports ont été publiés par le KCE. Un premier rapport (17 juillet 2017) décrit une structure de gestion choisie pour mieux coordonner les activités de tous les acteurs impliqués. Le deuxième rapport a été publié en février 2018 et fournit une base conceptuelle et opérationnelle pour une stratégie centrale de mise en œuvre de l'EBP en Belgique.

Dans ces rapports, il est toujours souligné que la coopération avec le terrain est essentielle pour accroître la pertinence et la portée des initiatives EBP. Il est précisé que cette coopération peut (doit) se faire par le biais des associations scientifiques. Les profils professionnels de compétences des différents postes infirmiers indiquent clairement que l'infirmier agit toujours "sur la base d'une réflexion éthique dans un cadre qualitatif responsable (pratique fondée sur les preuves, EBP)".

L'objectif du groupe de travail, débuté en 2017 et poursuivi en 2018, est de décrire et de donner l'avis de l'AUVB-UGIB-AKVB sur le rôle que l'AUVB-UGIB-AKVB peut jouer dans le cadre du plan de EBP de la Ministre. Il ressort unanimement que les organisations professionnelles devraient participer activement à la mise en œuvre du Plan.
L'AUVB-UGIB-AKVB devrait également jouer un rôle en termes de diffusion de l'EBP. Plusieurs associations membres réalisent une diffusion (la mise à disposition de nouveaux produits sur leur propre site web ou via leur propre revue). Tant les associations que l'UGIB elle-même semblent être bien disposées à l'égard de l'EBP. Cependant l'AUVB-UGIB-AKVB n'est pas un développeur d'EBP.

En 2018, l'intention était de continuer à travailler sur l'idée de créer une unité scientifique pour développer une politique scientifique et un réservoir de connaissances en plus des décisions politiques. Une première proposition d'avis a été formulée et soumise aux membres. En raison d'autres priorités, le projet a été mis en veilleuse. L'objectif est de développer cet avis en 2019.

Réseaux Hospitaliers

En 2017, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises pour aborder la réforme sur les réseaux hospitaliers sous la forme de « l'Avant-projet de loi modifiant la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de santé, en ce qui concerne la mise en réseau clinique entre hôpitaux ».
Il a été décidé d'écrire un courrier qui serait adressé aux différents ministres compétents en la matière. L'objectif de ce courrier est de demander premièrement : le remplacement systématique du terme

"médical" dans l'avant-projet de l'AR par le terme "médical et infirmier" ainsi que la mise en place des conseils locaux de soins infirmiers et d'établir une "fonction d'infirmière-chef de réseau", impliquant tous les conseils locaux de soins infirmiers afin de pouvoir exercer les mêmes prérogatives que le médecin-chef du Réseau. Deuxièmement : la participation active des infirmiers aux accords de l'INAMI en ce qui concerne la distribution de l'enveloppe financière générée par les infirmiers. Une reconnaissance et une rémunération de la réflexion infirmière. Troisièmement : permettre grâce à cette réforme un accès de soins égal et de qualité identique pour tous les patients.

IFIC, classification des postes et nouvelle échelle salariale pour la profession infirmière

En octobre 2017, la ministre des Affaires sociales et de la santé publique, Maggie De Block et le ministre de l'Emploi Kris Peeters, ont finalisé un projet d'accord social pour les soins de santé fédéraux. Ce projet prévoit, entre autres, la modernisation de la classification de fonction pour tout le personnel des institutions de soins de santé publiques et privées. Un des objectifs de cet accord est, selon Maggie De Block, « de récompenser les employés en fonction de leur travail réel et non plus seulement en fonction de leur diplôme ». Afin de pouvoir introduire ce nouveau modèle de classification de fonction, une étude salariale a été lancée par l'intermédiaire de l'asbl Institut de classification de fonction (IFIC) en 2011. Celui-ci a établi, en concertation avec les différents partenaires sociaux, de nouveaux barèmes salariaux pour les différentes fonctions du secteur.

Selon l'IFIC, les professionnels de soins de santé quel que soit leur fonction ; administrative, technique, infirmière sont classés dans des catégories sans tenir compte des particularités de chaque profession et encore moins de celles de la profession infirmière. L'AUVB-UGIB-AKVB tire le signal d'alarme. Pour l'AUVB-UGIB-AKVB, la classification de fonction tel que présentée aujourd'hui est inacceptable. L'AUVB-UGIB-AKVB approuve et soutient l'objectif d'une revalorisation de la profession infirmière. Néanmoins nous constatons que le système IFIC, tel que proposé aujourd'hui, est en contradiction avec le cadre du plan d'attractivité de la profession infirmière du Ministre Onkelinx. Le plan d'attractivité avait pour objectif de rendre la profession infirmière plus attrayante. L'objectif des TPP/QPP (titres et qualifications professionnelles particulières) était à la fois d'améliorer les compétences infirmières et la qualité des soins, et de les valoriser financièrement.

Malgré notre insistance auprès du cabinet de la Ministre des Affaires sociale et de la santé publique, l'Union Générale des Infirmiers de Belgique, en tant que représentant officiel de la profession infirmière, n'a pas été associée à ces décisions. Lors de chaque tentative d'interpellation, l'AUVB-UGIB-AKVB s'est entendu répondre que nous n'avions pas voix au chapitre.

En conclusion, le système de l'IFIC ne tient pas suffisamment compte des exigences spécifiques et ne reconnaît pas l'importance de la profession infirmière, crée une discrimination entre les infirmiers, sape l'objectif de l'expertise des infirmiers (TPP/QPP). Ceci, à son tour, conduira à une réduction significative de la qualité des soins.

L'UGIB a fait connaître son mécontentement par le biais de divers communiqués de presse et courriers aux autorités compétentes et a transmis ses demandes.

Cela a résulté à une consultation concernant l'IFIC au cabinet du ministre et à une audience à la Commission de santé publique.

Participation à :

Concertations, tables rondes, discussions, réunions de réflexion, congrès, journées d'étude, exposés et rencontres, réunions de consensus INAMI, UNIA, auditions, …

European Federation of Nurses Association (EFN)

L'European Federation of Nurses Associations, ancien Comité permanent des infirmières de l'Union Européenne (PCN), a été créée en 1971 pour représenter la profession infirmière et ses intérêts auprès des institutions européennes, sur la base des directives sur l'éducation et la libre circulation en cours de rédaction par la Commission Européenne. Représentant plus d'un million d'infirmières de plus de 34 associations nationales d'infirmières au niveau européen, l'EFN est la voix indépendante de la profession infirmière.

L'AUVB-UGIB-AKVB est membre de l'EFN depuis octobre 2016, il représente plus de 32000 infirmiers actifs dans notre pays auprès de l'Europe.
Les représentants officiels de l'AUVB-UGIB-AKVB auprès de l'EFN sont Madame Deniz Avcioglu (membre effectif) et Madame Evelyne Spruyt (membre suppléant).

Les Dossiers suivis et démarches

1. Candidature de l'UGIB – Chambre Francophone- à la Commission de « 1ère ligne d'aide & de soins » de l'AVIQ.
2. Représentation des praticiens de l'art infirmier pour les Commission Médicale Provinciale.
3. Avis de l'Union Générale des Infirmier(e)s de Belgique sur le Projet de Protocole d'accord entre l'Autorité fédérale et les entités fédérées concernant la coopération entre les personnes issues de l'environnement du patient/client et les professionnels des soins de santé en dehors d'un établissement de soins.
4. Problématique de la fin de carrière, « métier pénible : dossier « demande de reconnaissance de la pénibilité dans le secteur infirmier » envoyé au Ministre des Pensions Monsieur Bacquelaine et au Président du Comité National des Pensions.
5. Suivi des groupes de travail de l'AUVB-UGIB-AKVB sur « l'analyse des résultats de l'enquête sur la charge de travail et la pression liée au travail des infirmiers », « la Réforme de l'AR n°78 », « Le Réseaux Hospitaliers », « Le Protocole d'accord », « l'Evidence-Based Practice ».
6. Dossier & suivi du « Protocole d'accord ».
7. Dossier ; demande d'intégration et représentation des infirmiers au sein des réseaux hospitaliers cliniques.
8. Suivi de la Convention en matière d'autogestion de patients atteints de diabète sucré – 2018.
9. Formation aides-soignants ; absence de formation clinique des aides-soignants sortant de la 1ière année d'études de la filière bachelier « Infirmier Responsable en Soins Généraux en 4 ans ».
10. Reconstitution du Conseil Fédéral des Etablissements Hospitaliers.
11. L'élargissement des activités infirmières (prestations techniques infirmiers) pouvant être déléguées aux aides-soignants.
12. Modification de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé.

13. Composition des organes de gestion de l'Agence Wallonne de la santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, suivi des nomination et requête d'annulation auprès du Conseil d'Etat via Maître Lubana.
14. Formation HBO5.
15. Réalisation d'un dossier pour le plan d'attractivité pour la profession infirmière et accord de gouvernement 2014-2019 & « l'Art infirmier 2030 ».
16. Demande d'avis sur la procédure de recours IFIC.
17. Représentant de l'art infirmiers pour la Commission d'Agrément pour les praticiens de l'art infirmier.
18. Participation au groupe de travail « ComIng ».
19. Financement de l'AUVB-UGIB-AKVB 2018 & 2019.
20. Mise en place d'une enquête sur l'emploi du temps des infirmiers (Timetocare) suite à l'enquête de l'AUVB-UGIB-AKVB (via SurveyMonkey) sur la charge de travail et la pression liée au travail des infirmiers.
21. Suivi de la classification de fonction pour les infirmiers : IF-IC
22. Suivi de la réforme de la formation infirmière en Belgique et la mise en conformité de celle-ci avec la Directive Européenne 2013/55/EU ; la formation de l'infirmière breveté.
23. Election d'un nouveau président pour l'AUVB-UGIB-AKVB suite au fin de mandat de Monsieur Yves Mengal.
24. Organisation et suivi de journée « Rencontre Infirmière » sur le thème du « Code de Déontologie infirmier », le 12 décembre 2018.
25. Suivi du projet pour les recommandations en matière de critères de normes et qualité en MR-MRS par le Conseil d'Administration.
26. Suivi de l'obligation de lecture de la Carte d'Identité du patient à chaque passage de l'infirmier à domicile.
27. Dossier ; Avis du CFAI 2017.01 A&B concernant le modèle de fonctions infirmières pour le futur.
28. VIP² : Vlaams Indicatoren Project.
29. Projets de subventionnement EBNursing, Portal4Care, …
30. Accords pour représentants directs/mandataires de l'AUVB-UGIB-AKVB au sein de conseils et commissions.

Autres :

a. Suivi des rapports et activités des conseils et commissions (dont le Conseil Fédéral de l'Art Infirmier, le Conseil Technique de l'Art Infirmier, le Conseil des Droits du patient, Mdeon, etc)
b. Représentation de l'AUVB-UGIB-AKVB auprès d'organisations internationales (EFN)
c. Courriers et mails échangés avec les différents ministres régionaux de la santé et du bien-être, de l'enseignement, des ministres-présidents des entités fédérées et des partis politiques concernant la formation en soins infirmiers, le profil professionnel et de compétences, les mandats, …
d. Représentation des praticiens de l'art infirmier dans des tables rondes, congrès, etc
e. Représentation des praticiens de l'art infirmier dans diverses commissions
f. Propositions des questions parlementaires

g. Informations des associations membres et de la profession via la diffusion des mails et à travers notre site web
h. Informations et relais auprès des étudiants, professionnels et non-professionnels concernant l'AUVB-UGIB-AKVB et ses associations membres

Actions

- En 2018, l'AUVB-UGIB-AKVB s'est penché sur la possibilité de réaliser une enquête sur la charge de travail et la pression liée au travail en collaboration avec d'autres partenaires.
- Le 12 décembre 2018 l'AUVB-UGIB-AKVB a organisé en collaboration avec le SPF santé publique la journée des « Rencontres Infirmières » sur le thème du « Code de déontologie infirmier ».
- Communiqué de Presse - Le Projet de Loi modifiant la Liste d'Actes qui peuvent être effectués par des Aides-Soignants: la Part Cachée de l'Iceberg
- Communiqué de Presse ; Projet de loi modifiant la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins en ce qui concerne le réseautage clinique entre hôpitaux

Concertations

Rencontres structurelles avec le cabinet de la ministre fédérale de la santé publique Madame Maggie De Block.

Rencontres structurelles avec les cabinets des ministres régionaux de la santé et de l'éducation.
Diverses rencontres avec des députés fédéraux et régionaux : Mme Y. Van Camp, Mme A. Dedry, Mme C. Fonck, Mme N. Muylle,... concernant les développements de la formation infirmière.

Site Web

En avril 2016, nous avons créé notre nouveau site web via la société w247.
Ce nouveau site se veut plus attractif. Il propose des actualités de l'AUVB-UGIB-AKVB et de ses membres. On y trouve des informations concernant les événements, les publications, les activités, les formations et congrès proposés par nos membres, etc.

En plus de nombreux liens vers tous nos ASBL membre, le site offre la possibilité d'accès direct à nos membres afin qu'ils publient les éléments de leurs choix tel que leurs newsletter, formations et congrès qu'ils proposent à travers le site web de l'AUVB-UGIB-AKVB et avoir accès à l'espace réservé à nos membres. Il est possible d'y consulter les différents procès-verbaux, comptes rendus, annexes, etc.
La gestion actuelle du site se fait par les deux coordinateurs.
Nous sommes actuellement présents sur Twitter avec 29 tweet, 119 abonnements, 132 abonnés et 10 j'aime.

Le site est accessible via les liens suivants : www.auvb.be www.ugib.be www.akvb.be

Fréquentation du site web :

	2016	**2017**	**2018**
Visites	358	483	1000
Pages vues	1452	1621	2608
Pages par visite	2.55	2,16	1,74

Objectifs 2019

Bilan des plans d'action de l'année 2018 :

a) Améliorer la communication interne et externe de l'AUVB-UGIB-AKVB

Une vision et une stratégie sont indispensables pour une évolution constante de l'AUVB-UGIB-AKVB, en tant qu'organisation faîtière, tant pour ses organisations professionnelles membres, pour les infirmiers et que pour la qualité des soins fournis.
Une vision claire est une condition préalable à l'élaboration d'une stratégie réaliste. Si l'UGIB veut rester actuelle, il est essentiel que cette stratégie soit flexible et agile dans un environnement de soins de santé en constante évolution, et que les frontières puissent être déplacées d'une manière dynamique et progressive. L'UGIB souhaite donc présenter ses actions et ses points de vue de manière claire et les faire connaître afin de s'assurer que chacun d'entre eux crée un sentiment d'appartenance dans la même direction : que voulons-nous réaliser, comment voulons-nous y parvenir et est-ce que cela améliore la qualité de notre façon de travailler ?

b) Formation en soins infirmiers

L'AUVB-UGIB-AKVB a suivi l'évolution de la formation (bachelier et breveté) durant l'année académique 2016-2017.
Notre objectif est de permettre l'accès à une filière de formation unique, de qualité et conforme à la Directive Européenne 2013/55/EU.

Nous continuerons à suivre l'évolution et la conformité différentes formations en soins infirmiers avec la directive Européenne durant l'année 2019.

c) Dossier : Classification de fonction

Depuis plusieurs années déjà la discussion sur la classification de fonction, les primes et le plan d'attractivités sont en cours.

Les partenaires sociaux sont arrivés à un accord et signés, le 11 décembre 2017, deux conventions collectives de travail relatives à la nouvelle classification sectorielle de fonctions. Cet accord prévoit l'introduction d'un nouveau modèle salarial. Ce modèle de financement se fera par phase.
Les TPP et QPP sont intégrés dans ce modèle selon leur fonction et le travail qu'ils effectuent, de manière tout à fait insatisfaisante pour la profession et pour l'UGIB.
C'est pourquoi l'AUVB-UGIB-AKVB continue à suivre ce dossier et les classifications de l'IFIC afin d'obtenir une équité et une reconnaissance entre les infirmiers porteurs de TPP et QPP.

d) Mandats de l'AUVB-UGIB-AKVB

Un répertoire des mandats exercés pour représenter l'AUVB-UGIB-AKVB a été créé. Cette opération permet de donner un aperçu de l'uniformité des efforts réalisés par les différentes organisations professionnelles en vue de fournir des mandats et d'obtenir du feed-back au sein de l'AUVB-UGIB-

AKVB. Grâce à ce document, des mandataires pourront également être invités à faire rapport au sein du conseil d'administration.

L'élaboration d'une charte des mandataires est également en cours d'écriture.

e) Dossier des métiers pénibles et de la fin de carrière

Notre courrier sur le dossier des métiers pénibles et de la fin de carrière a reçu une accusée de réception de la part du Ministre de la pension, Monsieur Bacquelaine. Depuis, nous n'avons reçu aucune information concernant notre profession. L'AUVB-UGIB-AKVB continue à suivre le dossier en 2019.

f) Réforme de l'AR n°78

L'AUVB-UGIB-AKVB continue à suivre la réforme de l'AR n°78.
En mars 2017, le cabinet de la Ministre de la Santé publique, Maggie De Block, nous a présenté le premier jet de sa « Note Conceptuelle ». Cette note était le suivi du « conférence de lancement » qui a eu lieu le 28 septembre 2016. Depuis, un rapport sur le congrès du 30 novembre 2017 a été publié ; « Future of Nursing: improving health, driving change ».
Il n'y a pas eu d'autre suivi, la réforme a été mise en attente et n'est donc pas achevée.
En 2018, peu de mesures concernant la réforme ont été prises par le ministère de la santé publique. Seule la création d'une nouvelle loi-cadre relative à la qualité de la pratique des soins de santé a été mentionnée. En 2019, après les élections fédérales et la formation d'un gouvernement, ce thème sera repris et suivi par l'UGIB.

g) Formation et enregistrement des aides-soignants

L'AUVB-UGIB-AKVB ne peut accepter un élargissement des activités infirmières pouvant être déléguées aux aides-soignants sans que cela soit accompagné d'une formation adéquate pour les professionnels de santé concernés. Concrètement, le Cabinet (le Ministre) souhaite obtenir par arrêté royal que les aides-soignants (sous la supervision des infirmiers) puissent réaliser un certain nombre d'activités supplémentaires.
L'AUVB-UGIB-AKVB est consciente que les décisions d'aujourd'hui déterminent les professionnels de demain et la qualité des soins infirmiers dans le futur. C'est pourquoi l'AUVB-UGIB-AKVB poursuivra ses efforts en 2019 pour parvenir à des décisions durables et correctes dans l'intérêt de la profession infirmière et des bénéficiaires de soins.

Plan d'action 2019

L'année 2019 est une année électorale. Un certain nombre de dossiers entamés au cours de la législature 2014-2019 continueront à faire l'objet d'un suivi. Cela concerne :

- la poursuite de la réforme de la formation infirmière ;
- le modèle de fonctions pour les soins infirmiers du futur : suivi et développement ultérieur ;
- les spécialisations et primes pour TPP/QPP ;
- la classification de fonction IFIC ;
- la reconnaissance de la profession d'infirmière comme un métier pénible ;
- et la réforme de l'AR n° 78

Dans le mémorandum politique, l'AUVB-UGIB-AKVB appelle les différents partis politiques et les parties prenantes à œuvrer en faveur de soins de santé de qualité pendant la prochaine législature.
A cette fin, l'AUVB-UGIB-AKVB demande :

1. des normes d'encadrement de qualité pour des soins de qualité dans tous les secteurs des soins infirmiers ;
2. une différenciation de fonction équitable et correctement financée ;
3. des moyens de formation (y compris la formation continue) adéquate et de qualité, avec des objectifs précis à court et moyen terme ;
4. une meilleure structuration/coordination des activités infirmières (intra et extrahospitalière);
5. une représentation réelle et équilibrée de la profession infirmière dans les organes qui la concernent ;
6. un meilleur financement, notamment de la recherche, de la formation, de l'éducation des patients, la coordination et des activités de promotion de la santé ;
7. des moyens (temps, matériel, salaire, valorisation) pour une pratique de qualité et une qualité de vie au travail.

L'AUVB-UGIB-AKVB demande aux différents partis politiques et parties prenantes de répondre aux besoins identifiés par le terrain, de prendre des mesures concrètes en concertation et en consensus avec le secteur infirmier et les instances représentatives existantes telles que l'UGIB, le CFAI et le CTAI.

L'AUVB-UGIB-AKVB appelle les différents partis politiques et les parties prenantes à s'engager à soutenir et à renforcer l'UGIB en augmentant son financement afin qu'elle puisse accomplir ses missions dans tous les secteurs de santé.

Nos membres

En 2018 l'Union Générale des Infirmiers de Belgique rassemble 43 organisations professionnelles issues des trois communautés. Elle couvre ainsi tous les aspects de la formation et de l'exercice de la profession infirmière et représente plus de 32 000 professionnels actifs dans le pays.

Association Belge des Infirmiers en Hygiène Hospitalière

Association Belge des Infirmiers en Imagerie Médicale et Radiothérapie

Association Belge des Praticiens de l'art Infirmier

Association Francophone des Infirmiers spécialisés en santé mentale et Psychiatrique

Association Francophone d'Infirmiers en Stomathérapie, Cicatrisation et Plaie de Belgique

Association francophone des infirmiers de salle d'opération

Association Francophone des Infirmiers d'Urgence

Association des Infirmiers Indépendants de Belgique

Association des Infirmiers conseil en Soins infirmiers Esthétiques

Association des Infirmiers Spécialisés en Pédiatrie et Néonatologie

Association Professionnelle Francophone des Infirmiers Spécialisés en Santé Communautaire

Association de stérilisation francophone du matériel médico-chirurgical

Belgian Federation of Occupational Health Nurses

Belgian Society of Extracorporeal Technology

Belgian Oncology Nursing Society

Belgische Vereniging voor Neuro Verpleegkundigen/Association Belge des Infirmières-Infirmiers en Neuro

Société Belge des Infirmiers en Pneumologie

Belgische Vereniging voor revalidatie verpleegkundigen

Belgische Vereniging Verpleegkundig Specialisten

Association Belge des praticiens de l'art infirmier exerçant auprès de personnes âgées

Endoscopie Formation Infirmière Continuée

Fédération des infirmières indépendantes de Belgique

Federale Neutrale Beroepsvereniging voor Verpleegkundigen

Fédération Nationale des Infirmières de Belgique

Groupe Infirmier(e)s Francophone Douleur

Deutschsprachige Krankenpflegevereinigung in Belgien

Mederi Région flamande

Mederi Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne

Beroepsorganisatie voor verpleegkundigen

Organisation des paramédicaux de dialyse et de transplantation

Société Belge des Infirmières en Oncologie

Soins Infirmiers et Informatique

Société des infirmiers et infirmières de soins intensifs

Société Belge des Infirmiers en Urologie

Vlaamse Beroepsvereniging voor Verpleegkundige Kaders

Vlaamse Beroepsvereniging Zelfstandig Verpleegkundigen

Vlaamse Stoma Verpleegkundigen

Vereniging Orthopedisch en Gips verpleegkundigen

Vlaamse Vereniging Intensieve zorgen Verpleegkundigen

Vereniging van Vlaamse Operatie Verpleegkundigen

Vereniging Verpleegkundigen Radiotherapie en Oncologie

Vlaamse Vereniging Verpleegkundigen Spoedgevallenzorg

Wound Care Consultant Society

www.auvb.be
www.ugib.be
www.akvb.be

02 709 20 70
0471 86 11 27
0471 86 11 56

info@ugib.be
wouter.decat@auvb.be
deniz.avcioglu@ugib.be

Bâtiment Regus
Pegasuslaan 5
1831-Diegem (Brussels Airport)

Twitter
by
@AUVBUGIBAKVB